

cultivateurs manquent d'argent actuellement à cause de la mévente et des énormes quantités de grains qui restent dans leurs silos. L'argent n'entre pas dans leur caisse.

L'opposition a insisté auprès du gouvernement pour qu'il double les paiements anticipés sur les céréales entreposées dans les fermes, et le gouvernement a accédé à nos instances. Mais le secours de \$3,000 à \$5,000 qu'il avait accordé a été en un rien de temps absorbé par les frais normaux d'une ferme: le carburant, les impôts, les réparations et l'entretien général d'une ferme familiale. Ces sommes, comme je l'expliquais, ont immédiatement couvert les frais courants d'exploitation. Maintenant que le cultivateur a dépensé cet argent, il ne peut vendre ses céréales avant qu'elles soient séchées. Qui plus est, il est pris dans un étaiu coûts-prix pire que jamais. J'ai invité le ministre, en lui posant des questions, à envisager des paiements anticipés. On y a eu recours autrefois en de semblables circonstances. Je suis donc convaincu qu'il n'y a rien de sorcier dans ma proposition.

Un autre facteur dont il faut tenir compte, c'est la diffusion de renseignements sur la façon de faire fonctionner un séchoir. Chose intéressante, c'est là un sujet de vive inquiétude, car de nombreux cultivateurs n'ont jamais fait fonctionner ces machines. Sauf erreur, avant de pouvoir vendre le grain séché dans sa ferme, le cultivateur doit remettre une attestation à la compagnie de l'éleveur où il livre son grain, en indiquant en détail la façon dont il a séché son grain. Il envoie un échantillon du grain aux bureaux de la Commission des grains, à Winnipeg, où on en fait l'épreuve, et si le grain ne répond pas à la norme établie, il est refusé et classé comme provende. Pourquoi? C'est que si la température est mal réglée au cours du séchage, cela peut affecter, semble-t-il, la teneur en gluten du grain et, en conséquence, la farine n'a pas la qualité requise pour servir à la cuisson. C'est un autre problème grave pour nos cultivateurs, et nous devons nous en occuper.

J'ai le droit de me plaindre de l'inéptie du gouvernement et de l'absence de sa politique en face de cette situation. J'estime qu'il est de mon devoir de faire des propositions constructives. Quelles sont-elles? Premièrement, je propose que le gouvernement accélère, dans la mesure du possible, l'organisation des débouchés pour réduire l'engorgement des stocks de céréales. J'ai fait remarquer que cette congestion s'est développée l'an dernier ou ces deux dernières années, l'accord sur le blé étant devenu caduc. Nous devons nous occuper très sérieusement de cette situation,

[M. Southam.]

d'accord avec les autres pays également intéressés par l'accord sur le blé, afin de nous assurer que ce dernier est effectivement appliqué, dans l'intérêt non seulement des nations exportatrices, mais des nations importatrices.

• (5.30 p.m.)

Deuxièmement, nous devons fournir une aide en espèces aux cultivateurs au moyen de paiements à l'acre ou autres subventions de secours, comme celles que prévoient la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. On l'a déjà fait. Je puis citer l'exemple de 1959, où les récoltes des agriculteurs se trouvaient sous la neige. A cette époque, le gouvernement, dirigé par le très honorable député de Prince-Albert, a pris des mesures qui prévoyaient des paiements à l'acre et une aide spéciale aux agriculteurs, afin de leur permettre de surmonter cette difficulté. A l'heure actuelle, nous devons faire face à une situation encore plus grave, étant donné les quantités considérables de grain humide qui s'entassent dans l'Ouest du Canada. Lorsque je parle de grain humide, je pense que quelque chose a été négligé et devrait être à nouveau signalé, bien que le député de Saskatoon-Biggar y ait fait allusion, je crois. Nous avons parlé du blé, mais il y a également plusieurs millions de boisseaux d'autres céréales, grains de provende, avoine, orge, lin et le reste. On a mentionné que l'humidité frappait 380 millions de boisseaux de blé mais, pour toutes les variétés de céréales, selon moi, le chiffre doit frôler le milliard de boisseaux. Voilà qui fait ressortir l'ampleur du problème et on ne saurait exagérer la menace qui pèse sur le cultivateur.

J'espère qu'au fur et à mesure que se poursuit ce débat—si les journaux le commentent avec autant de détails que les déclarations qui émaneront de M. McNamara et du ministre lui-même—nos cultivateurs se rendront compte qu'ils devront se mettre sans tarder à l'ouvrage, sans attendre dix jours ou deux semaines, et profiter de toute occasion pour commencer à sécher les céréales, sinon nous risquons de perdre des millions de boisseaux de céréales pourries, moisies, etc. Quant aux pertes financières, elles seraient catastrophiques.

Je pense qu'on devrait, en plus de cette assistance, rétablir l'aide d'urgence au transport pour amener les séchoirs aux lieux appropriés, comme on l'a fait lors de la famine des années 30, ainsi qu'en 1961, année de grave sécheresse dans l'Ouest du Canada. On avait institué à l'époque une mesure spéciale figurant au crédit 604 de septembre 1961